



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 90396

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le financement des formations d'habilitation au port d'arme pour les policiers municipaux. L'armement des policiers municipaux implique que chaque agent suive une formation auprès du CNFPT. Cette dernière a un coût élevé, 1 500 euros. Or certains agents sont des anciens gendarmes ou des officiers de réserve et ils ont déjà suivi une formation sur le maniement des armes. Malgré leur aptitude, la formation reste obligatoire, y compris pour ces anciens gendarmes ou ces officiers de réserve. Il lui semble que cette mesure pour ces personnels est une mesure incohérente, vu leur formation. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet, car le financement de ces formations est une lourde charge dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90396

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7848

Question retirée le : 19 avril 2016 (Fin de mandat)